



OSISKO CONCLUT UNE ENTENTE DE PRÊT GARANTI DE PREMIER RANG DE 10 MILLIONS DE DOLLARS AVEC RESSOURCES FALCO

(Montréal, 11 septembre 2018) Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente visant à fournir à Ressources Falco Ltée (« Falco ») (TSXV : FPC) un prêt garanti de premier rang de 10 millions de dollars CA.

Selon les termes de l'entente de prêt garanti de premier rang (« l'entente de prêt »), Osisko a fourni à Falco un prêt de 10 millions de dollars CA (le « montant principal »). La date d'échéance du prêt est le 31 décembre 2018 et les intérêts doivent être payés sur le montant principal à un taux annuel de 7 %, composé trimestriellement. Les intérêts courus doivent être payés lors du remboursement du montant principal.

Le montant principal doit être repayé à la date la plus rapprochée entre la date de clôture de la transaction de flux entre Osisko et Falco annoncée le 18 juin 2018, et le 31 décembre 2018.

Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 et pour les besoins généraux corporatifs.

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 130 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 15,5 % dans Minière Osisko Inc., de 12,6 % dans Ressources Falco Ltée et de 32,4 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :

Joseph de la Plante
Vice-président, développement corporatif
Tél. (514) 940-0670
jdelaplante@osiskogr.com

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, sans s'y limiter, le remboursement du prêt octroyé à Falco, l'utilisation des produits issus du prêt et la date de clôture de la transaction de flux annoncée le 18 juin 2018. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs, dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR, au www.sedar.com, et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR, au www.sec.gov. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko en date du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.